

(traduction)

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 374

Ottawa, le 18 octobre 1989

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter au Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique, signé à Ottawa le 28 janvier 1985, et à l'Accord conclu le 13 août 1985 entre le Canada et les États-Unis concernant l'application du paragraphe 3 de l'article XV du Traité.

La Commission du saumon du Pacifique, au paragraphe 5 de sa lettre du 17 février 1989 adressée aux Parties, précisait que l'on avait convenu de l'entente suivante :

Que le paragraphe C de l'Accord du 13 août 1985 soit modifié et soit ainsi formulé :

«C. À compter de la date d'aujourd'hui, la Commission procédera tous les quatre ans à une revue du partage des responsabilités exposées ci-dessus.»

Le très honorable

Joe Clark, CP, député

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa